



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 30 avril 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent ayant donné procuration : Aline LAUTRIE à Bernard CZECH, Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER, Chantal WAGON à Dorothée LORTHIOS

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

4 - PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES COMPOSANT LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés au moins de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

Aux termes des articles 1732(b) et 1753 du Code Général des Impôts, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code,

Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Il appartient à Monsieur le Maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts dans la commune.

Sur la base d'une liste de personne présentée par l'assemblée délibérante de la commune, la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Il est donc demandé au conseil municipal de dresser une liste de 32 noms dans les conditions précisées à l'article 1650-1 du Codes Général des Impôts.

Commissaires titulaires :

Monsieur BRAHMI Abdelkader (locataire)
12 rue de Loches
59950 AUBY

Monsieur LAURENT Thierry (propriétaire)
11 rue de Liège
59950 AUBY

Madame TOUIER Nassima (locataire)
10 rue de Blois
59950 AUBY

Monsieur BOUHJIRA Tahar (propriétaire)
53 rue Mirabeau
59950 AUBY

Madame GUENDOUZ Fouzia (locataire)
5 rue de Douai
59950 AUBY

Monsieur LEMAITRE Georges (propriétaire)
79 rue Voltaire
59950 AUBY

Monsieur IERA Antonio (propriétaire)
6 rue Denis Cordonnier
59950 AUBY

Madame SOMMA Nathalie (propriétaire)
2 rue du Colonel Fabien
59950 AUBY

Madame SAUVAGE Charline (locataire)
17 rue du Châtelard apt 521
59950 AUBY

Monsieur SKRZYSZOWSKI Nicolas (propriétaire)
10 rue PASTEUR
59950 AUBY

Monsieur FACQ Christian (propriétaire)
18 rue Jean-Baptiste Coupez
59950 AUBY

Monsieur MARLAIRE Jean-Paul (propriétaire)
19 rue Jean-Jacques Rousseau
59950 AUBY

Monsieur BENZAADA Benhamar (propriétaire)
6 rue Joseph Poulain
59950 AUBY

Madame FLAMENT Magali (locataire)
6 rue de Chenonceau
59950 AUBY

Madame LAUTRIE Aline (propriétaire)
19 rue Surcouf
59950 AUBY

Madame PLATEAU Françoise (propriétaire)
21 rue Alexandre Dumas
59950 AUBY

Commissaires suppléants :

Monsieur BREUX Thomas (locataire)
37 rue Francisco Ferrer apt 5
59950 AUBY

Madame WATTELET Isabelle (profession)
1 rue Francisco Ferrer
59950 AUBY

Monsieur SZYMANEK Didier (propriétaire)
12 rue Léon Blum
59950 AUBY

Madame VALLIN Lydie (propriétaire)
10 rue des frères Martel
59950 AUBY

Monsieur BUTRUILLE Laurent (profession)
7 rue Jean Jaurès
59950 AUBY

Madame DUHEM Ghislaine (locataire)
40 rue de Blois
59950 AUBY

Monsieur BOUTECHICHE Djamel (locataire)
45 rue Francisco Ferrer
59950 AUBY

Monsieur VALIN Yves (locataire)
22 rue de Blois
59950 AUBY

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215900283-20260428-DEL_20260428_04-DE

Madame WAGON Chantal (propriétaire)
5 rue des frères Martel
59950 AUBY

Monsieur DENNETIERE Franck (profession)
15 rue Jean Jaurès
59950 AUBY

Monsieur SINI Abdelmalik (propriétaire)
47 rue Denis Cordonnier
59950 AUBY

Madame COCHEZ Ludivine (locataire)
76 rue de Blois
59950 AUBY

Madame LORTHIOS Dorothee (propriétaire)
41A rue Denis Cordonnier
59950 AUBY

Monsieur VERON Philippe (Propriétaire)
30 rue Jean Jaurès
59950 AUBY

Monsieur MOREL Bernard (propriétaire)
8 rue Alexandre Dumas
59950 AUBY

Monsieur AUBRY Frédéric (locataire)
15 rue de Chedigny
59950 AUBY

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) telle que définie ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) telle que définie ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance



Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260428-DEL_20260428_04-DE

S²LOW